

de la ligne idéale qui rejoindrait la partie méridionale de Mossoul au golfe d'Alexandrette.

4° Si les Puissances Européennes ont réellement les sentiments humanitaires dont elles font profession, et si elles se refusent à tolérer une effusion de sang injuste et inutile, elles doivent donner l'assurance que nos revendications exposées ci-dessus seront admises en principe, et, pour confirmer effectivement cette assurance, elles doivent immédiatement *retirer leurs contingents* des territoires qui nous appartiennent, comme *Adana, Smyrne*, etc.

5° Nous ne nourrissons aucune confiance à l'égard du Gouvernement et respectivement à l'égard de chacun de ses membres, qui, même en ce moment solennel, où il est plus que jamais nécessaire de voir régner dans le pays l'union et l'harmonie, n'hésitent pas à agir par parti pris et prouvent leur impuissance à sauvegarder les intérêts suprêmes de la Nation et à défendre la patrie. En conséquence, si Votre Majesté désire mettre l'Empire à l'abri de toute division et de toute décomposition, il faut qu'un Gouvernement constitué par des personnalités honorables, expérimentées et dignes de la confiance de toute la nation ottomane, soit appelé à prendre le pouvoir, et que les élections soient hâtées, de façon que le Parlement puisse être réuni dans le plus bref délai possible.

6° Les présentes résolutions devront être soumises également aux Puissances de l'Entente, aux sentiments humanitaires desquelles on devra faire appel, avant de prendre une résolution définitive.

7° Nous attendons impatiemment devant le récepteur télégraphique une réponse favorable à nos sollicitations. C'est tout ce que nous avons à demander pour le moment. Nous laissons à Votre Majesté Impériale le soin d'apprécier les graves conséquences qui pourraient résulter d'un refus. Dès lors, en effet, nous serions obligés de nous considérer comme *abandonnés*, et contraints de nous défendre par nos propres moyens, et nous laisserions toute responsabilité de ce chef à la charge du Gouvernement actuel.